

Annexe 1.2.1

Politique environnementale de Mine Arnaud

Politique environnementale

Mine Arnaud adhère aux principes du développement durable en considérant tant les aspects socio-économiques, environnementaux et économiques de ses opérations. Mine Arnaud est résolue à travailler avec les communautés locales pour maximiser les retombées positives de ses activités, à minimiser son impact sur l'environnement, et à protéger la santé et la sécurité de ses employées et des citoyens, tout en bâtissant un projet économiquement viable. Pour atteindre ses objectifs, Mine Arnaud s'engage à :

- Évaluer chacune de ses activités afin d'identifier leurs impacts et risques sur le milieu naturel et humain dans un but de prévention et de protection ;
- Concevoir et exploiter ses installations avec des technologies, des produits et des pratiques éprouvées, efficaces et avant-gardistes de façon à minimiser les impacts et risques sur l'environnement, la santé et la sécurité, dans le respect des lois et règlements en vigueur;
- Élaborer et mettre en œuvre un système de gestion environnementale établissant des objectifs et des mesures concrètes dans les domaines de la gestion des résidus et des effluents, de l'utilisation rationnelle des ressources, et de la gestion des vibrations, du bruit et des poussières ;
- Exiger que les entrepreneurs se conforment aux exigences environnementales de l'entreprise et travailler en coopération avec les fournisseurs pour identifier les secteurs d'activités où il serait possible d'améliorer la performance environnementale;
- Mettre en œuvre un plan d'intervention d'urgence pour répondre aux événements imprévus de manière à en minimiser les impacts ;
- Établir un dialogue avec les employés, les intervenants du milieu, le public et les organismes gouvernementaux ayant un intérêt dans les activités de l'entreprise afin de tenir compte des préoccupations soulevées et d'améliorer les pratiques ;
- Encourager et favoriser chez ses employés des attitudes, des connaissances et des compétences qui les sensibilisent à l'environnement et qui assurent le succès de la mise en œuvre de cette politique et du plan de gestion environnementale ;
- Effectuer des suivis et vérifications périodiques et appliquer les mesures correctrices requises de façon à améliorer la performance environnementale et à assurer le respect des exigences de l'entreprise et des lois et règlement en vigueur ;
- Restaurer les sites dès que possible en suivant les plans et les échéanciers précisés dans le plan de restauration, tel qu'approuvé par les autorités gouvernementales compétentes ;
- Réaliser ou soutenir la recherche et l'innovation technologique liée aux effets de ses activités sur l'environnement et participer à la diffusion de technologies et de modes de gestion valables pour l'environnement ;

Les objectifs de cette politique ne peuvent être atteints sans la collaboration de tous les employés et des intervenants du milieu. Ce n'est qu'en puisant dans les ressources et les idées de chacun que nous pourrons réussir à assurer un environnement propice pour nous et les générations futures.



François Biron
Directeur du projet



Marie-France Therrien
Coordonnatrice environnement

